



Olduvai

Préparation aux situations de crise & Résilience



Fiche Inondation V1 – Mai 2013 page 1-3

QUE FAIRE EN CAS D'INONDATION

Les inondations constituent un risque majeur dans le monde entier (environ 20 000 morts par an). Les cours d'eau ont souvent été aménagés, couverts, déviés, augmentant ainsi la vulnérabilité des hommes et des biens. Pour remédier à cette situation, la prévention reste l'outil essentiel. Il est également nécessaire de connaître les bons gestes :

AVANT

- Consulter en Mairie “le Plan de Prévention” et s’informer des risques.
- Consulter la Carte Vigilance de Météo France : <http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>
- Établir une liste des contacts utiles : Mairie, Secours, Assurance, Fournisseur d’électricité, Gaz, Médecin.
- S’informer des mesures d’évacuation prévues par l’établissement scolaire de vos enfants.
- Prévoir la possibilité de confier ses enfants et ses animaux de compagnie à de la famille ou des amis hors zone de danger potentiel.
- Vérifier votre contrat d'assurance et prendre des photos du logement.
- Obtenir une indication sur les niveaux les plus hauts atteints lors des dernières crues.
- Préparer un sac d’urgence : voir la fiche
- Entretenir les fossés et s’assurer du bon fonctionnement des avaloirs du pluvial de la rue.
- Vérifier les ancrages de cuves (fuel, gaz,...), immobiliser les objets flottants.
- Prévoir un espace refuge hors d’eau.
- Choisir un endroit surélevé pour entreposer certains objets, matières et produits polluants
- Prévoir : parpaings, briques, cordes, leviers, diables, sacs et toiles plastiques.
- Prévoir : sable, ciment/plâtre et outillages de maçonnerie pour murer si besoin les ouvertures ou utiliser une barrière anti-inondation.
- Prévoir : de quoi vous éclairer et vous chauffer sans électricité, nourriture, eau potable, poste de radio avec piles de rechange.
- Prévoir : une barque ou un bateau si on est en zone inondable reconnue.
- Identifier les itinéraires d’évacuation à sec (hors d’eau)

A LA DERNIERE MINUTE

- Fermer portes, fenêtres, soupiraux, aérations.
- Évacuer les automobiles, motos, vélos, etc. pour les garer en zone sûre.
- Faire une réserve d’eau potable : pack d’eau, bidon, baignoire en dernier recours, etc.
- Vérifier avant la crue ou pendant l’évacuation si on peut apporter une aide ou des conseils à ses voisins.

PENDANT

- Couper l'eau potable (alimentation générale), le gaz et l'électricité.
- Monter dans les étages le sac d'urgence.
- Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours. En cas de nécessité absolue privilégier les SMS.
- Limiter ses déplacements, signaler l'endroit où on se rend, laisser un message en évidence.
- Attendre les secours et ne pas aller chercher les enfants à l'école qui seront pris en charge par les responsables de ces structures.
- Ne pas se rendre dans une zone inondée.
- Ne pas rester dans son véhicule. (Risque d'être emporté)
- Écouter la radio, et suivre les consignes : France Bleu (infos locales), France Inter (infos nationales): <http://www.franceinfo.fr/frequences> ou <http://www.franceinter.fr/frequences>
- Se tenir prêt à évacuer rapidement les lieux si les autorités en donnent l'ordre.
- Fermer son habitation.

SI L'INONDATION EST BRUTALE

- Évacuer immédiatement si on se situe dans une habitation sans étage ou qui risque d'être emportée par le courant (Bungalow, caravane etc..)
- Gagner un point en hauteur pour être hors de danger.
- Signaler sa présence si on est isolé avec un téléphone portable, sifflet et banderole accrochée de manière visible.
- S'éloigner des torrents et des rivières en cas d'orage.
- Si on est cerné par des flots déferlants, rester chez soi et attendre l'aide des professionnels. Ne pas tenter de traverser le torrent, les objets flottants risquent de vous percuter.

APRES

- Prenez des photos de votre logement (utile pour l'assurance)
- Aérer.
- Sortir le matériel gorgé d'eau.
- Nettoyer sols et murs à grandes eaux pour éliminer les boues.
- Désinfecter les locaux, le mobilier et objets à l'eau de javel ou au chlorure de chaux.
- S'assurer que l'eau est potable (renseignements en Mairie)
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
- Chauffer dès que possible.
- Faire l'inventaire des pertes et dommages et contacter sa compagnie d'assurance.
- Faire une demande par courrier en Mairie de l'état de catastrophe naturelle dans les 5 jours qui suivent le sinistre.



Olduvai

Préparation aux situations de crise & Résilience



Fiche Inondation V1 – Mai 2013 page 3-3

Ressources complémentaires

SOURCES

Cette fiche est le résultat d'un travail de synthèse effectué par le Projet Olduvai (<http://le-projet-olduvai.blogspot.fr/>)

à partir d'informations provenant du :

- Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
- CEPRI : Centre Européen de prévention de Risque d'Inondation.
- INERIS : Institut National de l'Environnement industriel et des risques.
- Adopta : Gestion durable des eaux pluviales.
- Alabri : Accompagnement pour l'Adaptation de votre Bâti au Risque Inondation

SOURCES COMPLEMENTAIRES

- Base documentaire Olduvai : <http://oldu.fr/docs/> (Rubrique : inondations)
- Carte Vigilance de Météo France : <http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>
- Surveillance des crues par Vigicrue : <http://www.vigicrues.gouv.fr/>
- Identification des risques par ville : <http://cartorisque.prim.net/>
- Stations de mesures des cours d'eau bassin Rhône - Méditerranée : <http://www.rdbrmc.com/hydroreel2/>